



## Le Mot du Maire

*L'année 2020 se clôture par ce dernier édito modeste dans sa conception, puisque les événements se sont faits rares. La crise sanitaire toujours présente et le nouveau confinement subi par la seconde « vague » ne laisse présager une amélioration durable... Les fêtes de fin d'année, toujours festives, vont se dérouler dans une toute autre ambiance, pour éviter une propagation de cette pandémie. Espérons qu'elles nous préservent des risques encourus et que chacun puisse savourer ces quelques moments de « Bonheur ».*

*Les vœux de la municipalité vous seront donc adressés par courrier et croyez bien que nous en sommes profondément attristés.*

*Portez-vous bien.*

Le Maire  
Paul MERLIN

# Le T.S.E n°6

Décembre 2020

Jours d'ouvertures  
de la mairie et de  
permanences des élus

Les mardis et vendredis de 17h30 à 19h

Coordonnées de la mairie : 02.35.86.70.16 // 06-40-15-81-66 (Permanence)

[mairie.touffrevillesureu@wanadoo.fr](mailto:mairie.touffrevillesureu@wanadoo.fr)

[www.touffrevillesureu.fr](http://www.touffrevillesureu.fr)

## COVID-19

La deuxième vague de la pandémie est là ! Celle-ci, contrairement à la première, a touché particulièrement notre commune. Plusieurs cas ont été recensés nous situant parmi celles les plus touchées de Seine-Maritime. Les nombreuses recommandations sanitaires et les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés lors de vos déplacements. En cette période de fêtes de fin d'année, nous vous invitons à la prudence pour que ces moments de retrouvailles, restreints cette année, soient les plus réconfortants possibles pour vous et vos proches.

## INSTALLATION DE NICHOURS

Des nichours à chouette chevêche ont été installés dans le verger situé en face de la Mairie. Cette opération, à l'initiative des Bassins Versants et du Groupe Ornithologique Normand, en accord avec Mr le Maire et Mr LECONTE Antoine, respectivement propriétaire et exploitant de la parcelle. Cette mise en place dans le but de favoriser l'accueil des chouettes qui chassent les campagnols de manière naturelle, limite l'utilisation de produits anti-rongeurs.



## CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE / 5 DECEMBRE



En raison des mesures sanitaires en vigueur, la cérémonie du 11 novembre 2020 a eu lieu avec le minimum de participant. Mr le Maire, ses deux adjoints, une conseillère municipale représentante des Anciens Combattants du Canton et le Porte-Drapeau ont pris part à cet hommage. La lecture du texte gouvernemental et le dépôt de gerbe traditionnel ont été effectués dans le respect des gestes barrières.

La cérémonie cantonale habituelle du 5 Décembre réalisée dans l'une des communes du canton n'a pu se dérouler. En hommage aux anciens combattants ayant participé au conflit d'Afrique du Nord (Algérie-Tunisie-Maroc) le drapeau a été hissé au monument aux morts, pour symboliser cette journée.



## TRAVAUX REALISES

### Hameau de Litterville



Des plaques en hêtre ont été réalisées par Mr KOU, artisan du bois situé à DIEPPE, pour dénommer le nouvel abri-bus situé au Hameau de LITTEVILLE. Les deux entrées ont été baptisées « Le Loup Pendu » et « Le Belvédère », ces noms ont été choisis, respectivement, par la famille MEHU et par le conseil municipal.

### Camping Municipal « Les Acacias »



La commune a fait l'acquisition de plus de 700 arbustes afin de créer des haies séparatives entre les nouveaux emplacements de l'extension du camping. La location d'une tarière a permis la réalisation plus rapide et plus facile des trous pour la plantation.

### Illuminations de Noël



Cette année, les illuminations de Noël ne seront pas installées sur les lampadaires. Une proposition de contrat de location d'une durée de trois ans sera étudiée. L'entreprise FORLUMEN a installé gratuitement quatre illuminations rue de l'église afin d'avoir un rendu de la prestation proposée.



## COLIS DES ANCIENS

Cette année, le goûter des anciens ne s'est pas déroulé comme à l'accoutumée.

Cependant, afin de respecter les traditions et leur apporter un peu de réconfort, le colis offert aux habitants de 70 ans et plus a été distribué le jeudi 17 décembre en Mairie. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, un portage à domicile a été réalisé.



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique est ouverte sur le territoire du mercredi 16 décembre 2020 au 8 janvier 2021. Son but étant d'instituer les différents périmètres de protection et d'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Les captages de Criel sur Mer et Touffreville sur Eu sont concernés par cette enquête parcellaire. L'avis est à disposition au tableau d'affichage extérieur de la mairie. Les habitants qui souhaitent consulter le dossier peuvent le faire en mairie après prise de rendez-vous. Les observations éventuelles seront reçues lors des permanences du commissaire enquêteur à la mairie de Criel sur Mer.



## INFORMATIONS DIVERSES

**I/ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE** : Un exercice départemental virtuel de mobilisation du PCS se déroulera le jeudi 28 janvier 2021. Un certain nombre d'habitants se sont portés volontaires pour renforcer les effectifs de ce PCS, en cas de déclenchement réel, qu'ils en soient remerciés.

**II/ SECURITE ROUTIERE** : Dans le but de sensibiliser les usagers de la route qui traversent notre commune, des radars pédagogiques, prêtés par la DDR d'Envermeu, vont être installés dans la commune durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Les données recueillies seront présentées au conseil municipal afin d'en évaluer les risques encourus.

**III/ SALLE DES FETES** : L'utilisation de la salle des fêtes est toujours suspendue jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure impacte concrètement notre budget communal...

**IV/ CAMPING MUNICIPAL** : Le camping municipal est fermé jusqu'au 6 mars 2021. L'impasse des Acacias sera condamnée pendant cette période.

**V/ RAPPEL** : - En cas de nécessité, bien vouloir contacter préalablement la mairie par téléphone afin de convenir d'un rendez-vous, principalement dans cette période troublée. La mairie sera fermée du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus, en cas d'urgence appeler le numéro de permanence.

- Concernant l'établissement des cartes d'identité ou passeports, il est rappelé que ces pièces sont réalisées dans les mairies habilitées (Eu, Envermeu, Dieppe). Il est conseillé de prendre contact au préalable avec ces administrations.